

juillet 2010

# FNMC

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Organismes professionnels](#)

## Accord FNMC et syndicats sur la VAE

La FNMC (Fédération des Négoces de Matériaux de Construction) et la CFDT (bois-construction), la CGT FO (btp - bois, matériaux de construction...), la CFE CGC (ciments - carrières et matériaux), la CFTC (services et force de vente) et la CGT (construction - bois - ameublement) ont signé le 7 juin dernier, un accord-cadre relatif à l'accès aux certificats de qualification professionnelle (CQP) de la branche du négoce des matériaux de construction par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Cet accord démontre la volonté des acteurs du secteur de bâtir des passerelles entre les différents métiers de la branche mais aussi de sécuriser les parcours professionnels des salariés afin de garantir leur employabilité.

A ce jour, la VAE de la branche du négoce des matériaux de construction est ouverte au CQP de vendeur interne. Le 1er juillet 2010, 22 dossiers de candidats à la VAE seront, pour la première fois, examinés par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la branche. En parallèle, un groupe de travail constitué sous l'égide de la FNMC s'attèle à déployer le dispositif à tous les autres CQP. D'ici à la fin 2010, ce sont les certificats d'attachés technico-commerciaux et de chef d'agence qui seront accessibles par la voie de la VAE. Par ailleurs, souhaitant apporter plus de lisibilité aux certifications de la branche, le FNMC (3 000 CQP délivrés à ce jour) vient de déposer un dossier d'inscription du certificat de vendeur interne au RNCP (Répertoire Nationale de la Certification Professionnelle), dont l'instruction est prévue en septembre.